

	Règlement de sécurité de base	Version 2.0
	Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme	Mai 2024

6. Brevet Freefly : FF-B Tête en haut intermédiaire

Nom et prénom :
Dropzone & nombre de sauts :

Conditions :

Au moins 100 sauts au total.	
Remplir les conditions du brevet FF-A.	
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour:	
• Une sortie tête en haut (à choisir) stable.	
• Un virage à gauche ou à droite de 360°.	
• Un salto en avant ou en arrière, à choisir.	
• Stand up (chute debout) pendant 5 secondes.	
• Commencer la séparation de sa propre initiative à l'altitude prévue.	
• Atteindre une séparation horizontale assez grande grâce à une bonne dérive.	
• Exécuter toutes ces étapes sans perte de stabilité, sans passer par la position boule, sans revenir à plat et sans « corking ».	
Recevoir un briefing sur la sortie tête en haut « on the hill ».	
Recevoir un briefing sur le contrôle de l'espace avant la séparation.	
Recevoir un briefing pour se déplacer en avant et en arrière, maintenir le niveau et glisser à gauche et à droite.	

Restrictions et autorisations :

- Le titulaire peut faire des sauts tête en haut à deux au maximum avec des autres titulaires du brevet FF-B.
- Des sauts tête en haut avec un titulaire du brevet FF-A sont interdits.
- Seule la position tête en haut est autorisée, la position tête en bas est interdite.
- Des sauts avec 3 ou plusieurs titulaires du brevet FF-B sont interdits. S'il y'a plus de 2 sauteurs qui accompagnent le titulaire du brevet FF-B, ils doivent être au moins titulaires du brevet FF-C. Dans ce cas, les titulaires du brevet FF-C sont responsables de la sécurité du saut.

Nom et signature de l'initiateur freefly	Signature du titulaire du brevet FF-A
Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.	Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.